

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2009

n° 9

Page 1/3

Rapporteur : **Monsieur Dominique LEVEQUE**

OBJET : **Reversement du solde 2008 CAF de la subvention du Contrat Enfance au CCAS et aux associations concernées.**

Mesdames, Messieurs

*Le contrat enfance est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la commune, la caisse d'allocations familiales de la Vienne et la mutualité sociale agricole de la Vienne. Les actions concertées entre tous les partenaires visent, en outre, à soutenir la réalisation de formules nouvelles ou l'amélioration des structures existantes (exemple : politique tarifaire, localisation géographique des structures, mesure visant à favoriser la participation des parents, nouvelles places, actions communes des différents partenaires, ...).*

*Le contrat enfance 2005-2008 est élargi aux communes de Saint Sauveur, Colombiers et Thuré. La mutualité sociale agricole de la Vienne est également financeur.*

\* \* \* \* \*

**VU** le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 3 relatif à la possibilité des CCAS de créer et de gérer tout établissement ou service à caractère social ou médico-social,

**VU** la convention signée le 19 décembre 2005 entre la caisse d'allocations familiales de la Vienne, la mutualité sociale agricole de la Vienne et les communes de Châtelleraut, Thuré, Saint Sauveur et Colombiers concernant le contrat enfance intercommunal.

**VU** la délibération du conseil municipal n°24 du 4 décembre 2008 relative au reversement de l'acompte 2008 de la subvention du contrat enfance au CCAS, aux associations concernées et aux services de la ville concernés,

**CONSIDERANT** que la prestation de service due par la caisse d'allocations familiales de la Vienne pour les actions menées en 2008 dans le cadre du Contrat Enfance, s'élève à **1 123 838,47 €**, (dont 1 059 226,59 € sur Châtelleraut, 61 323,23 € sur Thuré, 1 614,96 € sur Saint Sauveur, 1 673,69 € sur Colombiers).

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Du **16 septembre 2009**n° **9**Page **2/3**

**CONSIDERANT** l'acompte déjà versé en octobre 2008 de 737 049.82 €,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de reverser le solde de l'année 2008 correspondant à **322 176,77 €** comme suit :

Il convient donc de reverser au C.C.A.S. :

<b>Structures</b>	<b>Total Contrat Enfance</b>	<b>Acompte déjà versé</b>	<b>SOLDE 2008 à verser</b>
Coordination	96 424,34 €	108 582,81 €	<b>-12 158,47 €</b>
Capucine	157 759,10 €	82 925,77 €	74 833,33 €
Coccinelle	189 281,36 €	117 006,41 €	72 274,95 €
Les Loupiots	249 309,84 €	137 963,03 €	111 346,81 €
Crèche Familiale	62 021,77 €	66 253,33 €	<b>-4 231,56 €</b>
R.A.M.	35 208,19 €	22 307,92 €	12 900,27 €
<b><u>Total CCAS</u></b>	<b>790 004,60 €</b>	<b>535 039,27 €</b>	<b>254 965,33 €</b>

Le montant sera à mandater sur la ligne 657362/2130, à la sous fonction correspondante.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 16 septembre 2009

n° 9

Page 3/3

Il convient donc de reverser aux associations suivantes :

<b>Structures</b>	<b>Total Contrat Enfance</b>	<b>Acompte déjà versé</b>	<b>SOLDE 2008 à verser</b>
CLM – Centre de Vie Sociale des Renardières	27 001,11 €	18 909,02 €	8 092,09 €
CLM – Centre Social des Minimés	22 262,37 €	14 979,70 €	7 282,67 €
CLM - Centre Social Ozon	43 425,72 €	31 686,67 €	11 739,05 €
CLM - Maison Pour Tous	1 745,03 €	1 221,52 €	523,51 €
Cinéma MJC Les 400 Coups	1 697,50 €	1 188,25 €	509,25 €
Théâtre Association ACCORD	6 189,76 €	6 687,47 €	-497,71 €
<b>Total Associations</b>	<b>102 321,49 €</b>	<b>74 672,63 €</b>	<b>27 648,86 €</b>

Les montants à verser seront mandatés sur la ligne 657462/2130, à la sous fonction correspondante.

Le solde du versement de la Caisse d'Allocations Familiales est attribué pour le fonctionnement des services municipaux selon la répartition suivante :

<b>Services</b>	<b>Total Contrat Enfance</b>	<b>Acompte déjà versé</b>	<b>SOLDE 2008 à verser</b>
Accueil périscolaire	55 304,61 €	48 186,26 €	7 118,35 €
Centre de Loisirs Maternel	111 595,89 €	73 715,68 €	37 880,21 €
Formation service éducation	0,00 €	5 435,98 €	-5 435,98 €
<b>Total Ville</b>	<b>166 900,50 €</b>	<b>127 337,92 €</b>	<b>39 562,58 €</b>

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
 Par le maire de la ville de Châtellerault  
 Transmis à la sous préfecture, le 22/09/09  
 Publié en mairie le 18/09/09

Pour ampliation,  
 Pour le maire et par délégation,  
 Le directeur général adjoint des services  
 Philippe Turbault